COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le 21 juillet, à 19 heures en mairie,

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M.BALASTRIER Jean-Daniel, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 15 juillet 2020

<u>Étaient présents</u>: M. BALASTRIER Jean-Daniel, M. BECHER Souleymane, Mme BEDIOU Laure, Mme BERLIOZ Marie, M. DUCRET Wilfried, , M. MARTY Dominique, M. SPENNATO Fabrice, Mme TRILLAT Paulette.

<u>Absents</u> <u>excusés</u>: M. JUEN Hyppolithe donne procuration à Mme Paulette TRILLAT, M. MANCONI Richard donne procuration à M. DUCRET Wilfried, Mme MARCON Lydie donne pouvoir à Mme BEDIOU Laure.

BUDGET COMMUNAL

Présentation et vote des budgets primitifs 2020

Budget principal	Fonctionnement	Investissement
Dépenses et recettes en équilibre	427 176.07	12 3099.14
Budget eau-assainissement		
Dépenses et recettes en équilibre	54 076.48	49 114.34
Budget « boulangerie »		
Dépenses et recettes en équilibre	14 600	21 0157.84

Après présentation des budgets M. le Maire procède au vote des budgets à bulletin secret sur demande de Mme TRILLAT.

Budget principal : 7oui – 2 non – 2 abstentions. Le budget principal 2020 de la commune de Contrevoz est adopté.

Budget eau-assainissement : 9 oui – 2 abstentions. Le budget eau et assainissement 2020 de la commune de Contrevoz est adopté.

Budget boulangerie-épicerie: 9 oui – 2 abstentions. Le budget boulangerie-épicerie 2020 de la commune de Contrevoz est adopté.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

M. DUCRET demande si l'ouverture au public du jeu de boules jouxtant l'église est possible. M. le Maire précise que ce terrain est géré par l'association de boules de Contrevoz. Le local et le matériel appartiennent à l'association. Le conseil décide de reprendre contact avec les dirigeants pour une éventuelle mise à disposition du terrain aux habitants (un jour par semaine par exemple), si cela ne pose aucun problème de responsabilité.

Un devis sera demandé à l'entreprise René BARRUEL pour refaire les lettres du monument aux morts. Le monument sera nettoyé par l'employé communal.

Sur proposition de M. SPENNATO, le conseil décide de retenir le devis de la Société CHEVILLARD pour l'achat d'une épareuse d'un montant de 14500€ HT.

Cette société propose de reprendre l'ancienne épareuse pour 2000€ et le broyeur 5000€ net de taxe. Le conseil demande de laisser la possibilité de vendre l'épareuse et le broyeur au prix de la reprise si quelqu'un est intéressé.

Le conseil accepte également le devis de la société COCHET pour le remplacement des tronçonneuses et du souffleur pour un montant total de 1 495€ TTC

Suite à la présentation faite par Mme Laure BEDIOU, le conseil accepte le projet de la société CAMPAGNOLE (recommandé par l'Association des Maires Ruraux de France) pour la création d'un nouveau site internet. L'abonnement annuel s'élève à 220€ ttc.

M. SPENNATO présente le devis de la Société Art et Déco Habitat d'Ambérieu en Bugey pour la rénovation des fenêtres d'une salle de classe de l'école primaire, pour un montant de 23889,83€ HT. Le conseil accepte ce devis.

Cette rénovation est rendu obligatoire par le fait d'une ventilation mécanique insuffisante et par la nécessité d'aérer les salles de classes dans le cadre de la lutte contre le COVID19. Cette classe n'est pas équipée d'ouverture vers l'extérieur. La participation des communes du groupement scolaire sera demandée ainsi que les différentes subventions possibles.

Informations : un concert de musique classique aura lieu dimanche 26 juillet en l'Eglise de Contrevoz par le Duo ZIRIAB. Les spectateurs devront respecter la distanciation sociale, le port du masque et le nettoyage des mains au gel hydro alcoolique.

La permanence de M. MARTY en mairie se fera de 17h00 à 19h00 le mardi et le vendredi à partir de septembre.

La commune est inscrite aux journées du patrimoine (expositions et itinéraires de randonnées culturelles).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.